

RÈGLES DE VIE

A la rentrée : crédit de 10 points

Suppression des points en cas de sanctions :

	Non respect du coup de sifflet
	Jouer ou quitter sa place pendant le trajet ou le repas
	Bousculer, crier ou cracher
	Monter sur les bancs ou équipements sportifs
	Non respect du matériel et des jeux
	Non respect de la nourriture
	Non respect de ce qui se trouve sur le trajet
	Non respect des camarades (violence physique ou verbale)
	Non respect des différences (physique, couleur de peau, école ...)
	Non respect du personnel
	Sortie des lieux sans encadrement

- > Le non-respect des règles entrainera la suppression de 1 à 4 points suivant la gravité de l'acte.
- > La suppression de 1 à 4 points vaudra un avis à l'enfant à faire signer par ses parents.
- > A partir de 5 points en moins une information écrite du service sera envoyée directement aux parents avec demande de rendez-vous avec le service.
- > A partir de 7 points en moins, l'enfant et ses parents seront convoqués à la Mairie pour un entretien avec Monsieur le Maire ou un élu référent.
- > La suppression de 10 points et plus vaudra une exclusion d'une semaine.
 - Dans le cas d'un enfant au comportement particulièrement perturbateur, une exclusion définitive pourrait être envisagée.
 - L'enfant pourra récupérer 3 points si son comportement est satisfaisant au cours des 2 semaines suivant l'exclusion.
 - Les "règles de vie" seront présentées aux plus petits d'une manière plus ludique.